L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 31 JANVIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 31 JANVIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bradequins.

LÉGISLATURE.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons constaté que la Chambre avait adopté, dans sa séance d'avant hier, un amendement accordant à la Nouvelle-Orléans pour payer ses professeurs $50,000 à prendre sur le fonds des écoles de 1877 et 1878. La somme est faible, mais il faut savoir gré aux membres de la campagne qui ont voté en faveur de l'amendement, de la concession qu'ils ont faite.

Nous remarquons dans le bill des allocations générales une importante modification à propos des écoles publiques. Le bill donne bien, comme les autres années, l'allocation invariable de $500,000, mais il ajoute sagement, conformément à la suggestion de l'auditeur, qu'autant que pourra rapporter la taxe d'écoles. Elle ne peut rapporter plus de $250,000.

Le bill des allocations générales est un peu trop calqué sur les précédents et on n'est pas un modèle d'économie ; mais la législature ne pouvait réformer la Constitution qui s'oppose à beaucoup de rédactions. Elle est pu néanmoins réduire bien des dépenses éventuelles.

Ce sera l'affaire de la Convention de réorganiser le gouvernement sur des bases moins dispendieuses ; nous reviendrons sur les moyens à employer pour arriver à ce résultat.

Pour les impressions le bill alloue en tout à l'imprimeur d'Etat $35,000, aux journaux de paroisse $7,000 pour la publication des listes de contribuables délinquants et $1,200 pour la publication des lois en français et en allemand.

Le Sénat a adopté hier, par 19 voix contre 17 le bill de la Chambre qui rappelle la loi qui a créé la Loterie de la Louisiane, mais avec un amendement qui fixe au 31 mars 1879 la date à laquelle la mesure aura son effet. Il faudra que l'amendement soit adopté par la Chambre pour que le bill soit passé finalement.

Un partisan féroce de la quarantaine, le Dr Ryland, d'Ouest Féliciana, a présenté un nouveau bill qui renchérit sur celui du Bureau de santé. Les navires devraient être déchargés entièrement à la quarantaine et après fumigation et désinfection, rechargés aux frais des propriétaires, et les passagers seraient gardés à la quarantaine aussi longtemps que le Bureau de santé le jugerait à propos. Une vive opposition sera faite à toutes ces mesures propres uniquement à entraver notre commerce.

Il y a plusieurs mesures importantes qui devraient être adoptées avant l'ajournement, notamment le bill sur le vagabondage. Mais dès que le sénateur des Etats-Unis aura été élu, il faut s'attendre à une certaine confusion résultant des efforts qui seront faits en faveur de nombreux bills d'intérêt particulier ou local, et il se peut que plusieurs bills importants ne puissent passer.

CHOIX D'UN CANDIDAT SÉNATORIAL PAR LE CAUCUS DÉMOCRATE.—Le caucus démocrate, à sa réunion d'hier soir, a fait choix de M. Jonas comme candidat aux fonctions de sénateur des Etats-Unis. Son élection dans la séance d'aujourd'hui n'est plus qu'une affaire de forme.

Nous avons eu le regret de trouver souvent M. Jonas, soit comme avocat de ville, soit comme représentant, combattant les mesures que nous approuvions ou défendant celles que nous combattions, mais sur les questions de politique générale il s'est toujours montré un démocrate correct et zélé, et comme au Sénat des Etats-Unis, M. Jonas n'aura pas à s'occuper de nos finances de ville ou d'Etat, nous espérons n'avoir que des éloges à lui adresser pour sa conduite et ses votes. M. Jonas a du talent, c'est un gentleman accompli et il représentera la Louisiane d'une façon très convenable.

Les Shadines, toujours prêtes, n'ont pas besoin d'être cuites.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — La compagnie de Hess a donné hier soir, la première représentation de *La Rose de Castille*, de Balfe. Cet opéra-comique a été interprété à la satisfaction du public par mesdames Montague et Seguin et MM. Turner, Ryse et Seguin. Ce soir, la compagnie jouera *Mariana*, et demain en matinée, *Martha*,

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Miss Fanny Davenport a été magnifique hier soir dans le rôle de Fanny Ten Eyck, du fameux drame anglais "Divorce," et ce sur cette actrice aura pour son bénéfice d'adieu "As you like it," où elle fait un rôle qui convient d'une manière particulière au caractère de son talent. A la matinée de samedi, elle jouera dans Frou-Frou, pièce très connue et à propos de laquelle nous n'entrerons dans aucun détail. Miss Davenport paraîtra pour la dernière fois dimanche soir dans son grand spectacle dont nous parlerons demain.

Mais voici venir une astrice, une grande actrice européenne, Mme Helena Modjeska, comtesse de Bozenta, qui nous est annoncé comme une étoile des plus brillantes et qui s'accodera immédiatement à miss Fanny Davenport.

Mme Modjeska est née à Varsovie, nous ne savons pas quand précisément, mais qu'importe ! puisqu'elle est jeune et possédant ces avantages personnels qui assurent le succès des femmes de théâtre. Bien que jeune cependant, la comtesse Bozenta connaît toutes les finesses de son art, et elle en use, dit-on, avec une habileté consommée. Nous en avons pour garant l'opinion de tous les journaux des Etats-Unis, sans excepter ceux de la Californie, où la jeune polonaise a paru tout d'abord pour faire les délices du public de San Francisco, car c'est, à ce qu'il paraît, par l'Ouest qu'elle a fait son début aux Etats-Unis. C'est de là qu'elle est venue à New-York où, engagée au théâtre de la Cinquième Avenue, elle a déjà remporté comme une maîtresse dans l'art dramatique. Voici le répertoire qu'elle nous donnera pendant son engagement à l'Académie de Musique :

Lundi, 3 février, Camille; mardi, Frou-Frou, nouvelle version ; mercredi de mercredi, Camille ; mercredi soir, Rose Lyane ; jeudi, Adrienne ; bénéfice de vendredi, Roméo et Juliette ; matinée de samedi, Frou-Frou ; samedi soir, Adrienne.

THÉATRE ST CHARLES.—Pas de nouvelle pièce encore à ce théâtre, mais le "Thank Spy" avec Miss Jenny Hughes et la troupe de vaudeville de Mack suffisent pour attirer la foule. Ajoutons à cela une combinaison de danses, de chants, de ballet et de musique, dont le public se montre de plus en plus satisfait. Pour le moment, la vieux Drury n'a pas besoin de se livrer à d'autres frais.

—M. Challemel-Lacour, sénateur, est nommé ambassadeur de France près la Confédération Suisse, en remplacement de M. le comte d'Harcourt, admis dans le cadre de la disponibilité de son grade.

—Un brave homme vient de perdre un procès qui durait depuis plusieurs années. Après avoir parcouru le libelle de jugement :

"Attendu ceci.....—Attendu cela.....—Attendu encore ceci.....—Attendu.....—Attendu....."

"Magistrat ! s'écrie le plaideur, je ne m'attendais plus qu'on m'attendît fait attendre si longtemps !"

Les Shadines, fait de Châteaux embrûlés.

FRANCE.

Démission de Mac-Mahon.

Grévy le nouveau Président.

Si la France était depuis plus longtemps en république, un changement de président motivé par un désaccord entre le chef du gouvernement et la majorité parlementaire, n'aurait que peu d'importance. Mais, dans les circonstances où se trouve la république française, la démission du maréchal Mac-Mahon avant l'expiration du terme pour lequel il a été nommé, peut avoir des conséquences sérieuses, car elle aura une portée non seulement sur la marche des affaires politiques intérieures, mais encore sur les relations de ce pays avec des puissances étrangères qui surveillent d'un œil jaloux l'évolution qui s'opère chez le peuple français.

Nous avons lieu de supposer que le gouvernement allemand devait s'attendre à ce qui arrive, car, depuis un mois, ses organes officieux, comme s'ils avaient reçu un mot d'ordre, ont remis sur le tapis la question irritante de l'Alsace-Lorraine, dans le but d'entraîner la presse française dans une polémique périlleuse. Ces mêmes feuilles allemandes s'empressent d'accueillir la nouvelle de la retraite de Mac-Mahon comme un triomphe du radicalisme; c'est un prélude à dénoncer la France comme un foyer révolutionnaire dangereux pour le reste de l'Europe.

On conçoit ce que de tels symptômes ont d'inquiétant. Ils imposent au nouveau président et à son ministère une grande prudence, car les changements qu'ils vont être obligés, pour obéir au vœu de la majorité, d'effectuer dans les grands commandements militaires, vont avoir lieu dans un moment inopportun.

Nous ne pouvons encore pleinement apprécier l'événement qui vient de se produire en France, car nous ne connaissons que les faits officiels et apparents. Il doit y avoir eu des raisons que nous ne connaissons pas encore, qui ont poussé M. Gambetta à précipiter les choses.

Ces raisons sont-elles tirées de la politique intérieure ou de la politique extérieure ? C'est ce qui se dévoilera d'ici à peu de jours. Nous devons réserver nos commentaires jusqu'à plus amples informations.

Comme nos dépêches d'hier le faisaient prévoir, le président Mac-Mahon a envoyé sa démission aux Chambres; elle est conçue en termes très laconiques. M. Gambetta, dans la réunion des gauches, a recommandé la candidature de M. Grévy à la présidence.

Hier, à 5 heures du soir, le Sénat et la Chambre des Députés se sont réunis en Congrès, sous la présidence de M. V. Martel, président du Sénat. 713 sénateurs et députés étaient présents. 670 seulement ont voté: M. Jules Grévy a obtenu 536 voix, et le général Chanzy, 95. M. Grévy a été proclamé Président de la République pour 7 ans.

(On trouvera dans nos dépêches tous les détails relatifs aux graves événements qui viennent de se passer.)

La question de l'armée en France.

La crise gouvernementale en France étant due à un désaccord sur la question de l'armée, nous rappellerons les déclarations faites par M. Gambetta dans son fameux discours-programme de Romans :

Nous sommes fermement résolus à tenir l'armée au-dessus de l'arène des partis, à l'écart de toute politique; aussi est-il une chose qui blesse le sentiment et le bon sens publics, c'est que, lorsque nous voulons exclure la politique de l'armée, ce sont précisément les ennemis de nos institutions qui l'y introduisent et la préconisent.....

Il y a des lois sur l'armée; nous demandons qu'elles soient appliquées. Non, nous ne permettrons plus, comme par le passé, la transgression de ces lois, faites dans un moment de patriotisme par l'ancienne Assemblée nationale et qui exigeaient qu'on fît de jeunes chefs, qu'on les fît passer fréquemment dans les corps de troupes afin de leur permettre de se distinguer, de sonder leurs mérites et leurs capacités, comme aussi d'écarter les incapacités et les défaillances. Nous demanderons que ces lois reçoivent leur application.

A peine les élections ont-elles eu lieu qu'il semble que le chef des gauches n'ait rien de plus à cœur que d'introduire la politique dans l'armée, car voici l'article que publie son organe, la *République française*, sur la nomination du général Gresley comme ministre de la guerre.

Après avoir rendu hommage au mérite et aux services du nouveau ministre, l'article ajoute :

On peut être assuré que l'administration du général Gresley ne laissera rien à désirer en ce qui touche les détails du service, que tout sera intelligemment compris, bien commandé et scrupuleusement exécuté.

Mais il n'y a pas à se dissimuler que les questions qui intéressent l'armée sont prises par beaucoup de gens à un autre point de vue, non pas différent de celui que nous venons de dire, mais plus large et plus élevé, et d'une tout autre portée. Ce serait se tromper que de croire que, pour les Chambres comme pour le pays, il n'y a dans les affaires militaires que la bonne et prompte exécution des ordres des chefs qui sont donnés à l'armée, rien en dehors et rien au-delà.

Si, comme nous le pensons, l'armée figure au premier rang des institutions nationales sur lesquelles la France républicaine a le yeux constamment fixés et pour l'entourer de tout son respect et de toute sa sollicitude, pour l'animer de son esprit, pour la rattacher à ses institutions comme à ses destinées, pour la faire à son image et lui confier tout ce qu'elle a de plus cher, son sang et son honneur; si c'est dans les rangs de l'armée et dans toutes les affaires qui la regardent que la loi doit être respectée avec la plus grande religion; si la loi a été méconnue, mise de côté, comme par exemple dans la question du renouvellement obligatoire des grands commandements militaires, et si satisfaction doit être donnée sur ce point à l'opinion comme à la légitime ; si des réformes profondes sont indispensables, dans la haute administration centrale, dans les bureaux de la guerre; si l'autorité tutélaire du ministre doit être restaurée et mise au-dessus de toutes les autorités qui cherchent à la supplanter et à l'éliminer; si des lois nouvelles et inspirées des principes démocratiques qui règissent aujourd'hui toutes les parties de notre législation sont prochainement, comme tout le commande, proposées à la discussion et au vote des Chambres; si par là l'action parlementaire est appelée à se faire sentir dans le domaine, que jusqu'à présent l'on n'est appliqué à tenir réservé, des intérêts militaires; si enfin le ministère de la guerre ne peut rester plus longtemps à part et doit, comme tous les autres services de l'Etat, rentrer dans la pleine et entière possession de ceux que la confiance des représentants du pays appelle à diriger, sous leur responsabilité, les affaires publiques,—on peut, on a le droit de se demander pourquoi un candidat, fût-il aussi qualifié que M. le général Gresley, a été préféré à tel autre qui aurait pu être plus jugement considéré comme le candidat du ministère.

La tendance de l'article est bien claire, c'est la suppression de la puissance des bureaux, pour remettre toutes les nominations à la discrétion d'un ministre qui ne serait que l'instrument docile de la majorité parlementaire. La conséquence en serait un système, c'est que l'avancement ne serait plus accordé en raison du mérite et des services militaires, mais en raison des opinions politiques. C'est une intervention qui a son danger et le maréchal Mac Mahon n'a pas voulu prêter ce pas de la responsabilité.

DEUX DRAMES DANS LA MÊME PAROISSE ET LE MÊME JOUR.—Le sénateur Richardson a reçu, hier matin, une lettre qui lui donne les détails de deux drames dont la paroisse Washington vient d'être le théâtre; il a bien voulu nous les communiquer :

Un nommé John Vaugh, citoyen de l'Etat du Mississippi, commettait des vols dans le paroisse, près Franklinton; il était la terreur des habitants. Le shérif et très de ces derniers l'arrêtèrent mercredi dernier. Dans le trajet de Franklinton à Amite City, trois individus prirent du moment où le *posse* traversait une coulée pour s'emparer du prisonnier, qu'ils pendirent. Le corps dont les exécuteurs s'étaient servis n'a été occupé que trois jours plus tard. Vaugh avait de vingt-cinq à trente ans. Il a dit qu'il a comparu devant trente-six juges.

—Le même jour, John Bankston s'est armé d'un fusil et a fait feu sur John Lea; on a cru d'abord que celui-ci avait été tué, mais il n'est que grièvement blessé.

Nous apprenons que la brasserie et le restaurant du bal de la Société Française de Bienfaisance seront ouverts par mesdames Bonfil, qui Bonnecase. Ce nom se recommande de lui-même, et les consommateurs pourront s'attendre à être traités royalement.

FRANCE.

Versailles, 14 janv

La session ordinaire du Parlement, pour 1879, s'est ouverte, aujourd'hui, second mardi de janvier.

Le Sénat est présidé par M. Gauthier de Rumilly, président d'âge.

M. de Rumilly remercie l'Assemblée de l'honneur que le Sénat lui fait; puis il constate que par le scrutin du 5 janvier, la France a consacré les institutions républicaines. Il félicite le pays de son bon sens, et les électeurs sénatoriaux du choix éclairé qu'ils ont fait, en portant leurs suffrages sur des hommes modérés.

Après le discours de M. de Rumilly, la séance est levée.

A la Chambre des députés, M. Desseaux, président d'âge, dit que le scrutin du 5 janvier, consacre la République sur une base indestructible.

M. Grandpierre, député de la Meuse, donne sa démission pour cause de santé.

La Droite de la Chambre a résolu de s'abstenir dans toutes les questions graves, comme celle de l'amnistie. Elle expliquera son attitude, en déclarant que, par suite de son impuissance, l'expectative est la seule conduite qui lui convienne, jusqu'à nouvel ordre.

A la Chambre des Députés, M. Jules Grévy a été élu président par 290 voix sur 299 votants.

Il y a eu 9 bulletins blancs.

Ont été élus vice-présidents de la Chambre :

MM. Bethmont, par 255 voix ; Brisson, 253 ; Jules Ferry, 244, et Durfort de Civrac, 190.

Versailles, 15 janvier.

Le Sénat a procédé, aujourd'hui, à l'élection de son président.

M. Martel a été élu, par 153 voix, sur 243 votants.

M. d'Audiffret-Pasquier a obtenu 81 voix ; M. de Ladmirault, 2 ; M. Batbie, 1, et M. Buffet, 1.

M. Jules Simon avait retiré sa candidature.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des vice-présidents du Sénat :

Votants, 238—Majorité 120.

Ont obtenu : MM. le comte Rampon, 152 voix ; Leroyer 151 ; Pelletan 151 ; de Kerdrel 100, et Ladmirault, 62.

Dans l'assemblée plénière des gauches, un premier tour de scrutin, pour la désignation du futur président du Sénat, a avait donné pour résultat : MM. Jules Simon, 48 voix ; Duclerc, 39, Martel, 31 ; Leroyer, 16. M. Duclerc a déclaré alors se retirer, en faveur de M. Jules Simon ; mais il y a eu un second tour de scrutin qui n'a réuni que les premières données. M. Martel a été désigné pour la présidence du Sénat par 84 voix, contre 40 données à M. Jules Simon.

Il n'a jamais été rien mis en vente de plus délicieux que les Shadines

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE EN FRANCE—Le général Gresley, qui vient d'être appelé au ministère de la guerre, est né le 9 février 1819. Il est donc âgé de soixante ans. Sorti de l'Ecole polytechnique, il entra le 1er octobre 1840, à l'école d'état-major. Lieutenant en 1843, capitaine en 1845, il fut promu chef d'escadron dix ans après. Lieutenant-colonel en 1861, colonel en 1865, général de brigade en 1870 et démissionnaire en 1875, M. le général Gresley était conseiller d'Etat et chef d'état-major général du ministre de la guerre en 1877.

C'est à lui qu'est dû le travail de réorganisation de l'armée, accompli au moment de la loi des cadres, travail difficile qui a été fait avec une remarquable activité. C'est à lui encore qu'est due—avec la collaboration dévouée du colonel Fay — la préparation de notre mobilisation.

Le général Gresley a donc fait ses preuves comme organisateur.

M. Gresley a fait de nombreuses campagnes, et il remplissait les fonctions de directeur général des affaires arabes près du gouverneur de l'Algérie lorsque éclata la guerre de 1870 contre l'Allemagne.

Attaché comme chef d'état-major à la division de cavalerie du corps de Mac-Mahon, il prit part à la bataille de Reichoffen et fut nommé général de brigade le 12 août 1870. Il devint alors chef d'état-major du corps du général Lebrun, qui combattit à Bazeilles.

Après la guerre, M. Gresley fut détaché au ministère de la guerre comme sous-chef d'état-major général.

Il devint ensuite, en 1874, chef d'état-major général du ministre de la guerre M. de Cissey.

Promu général de division en 1875, il continua ses fonctions au ministère de la guerre, devint conseiller d'Etat en service extraordinaire et fut chargé, en 1876, de soutenir les discussions relatives à l'armée devant les Chambres.

—Voici quelles seraient, dans les projets de la gauche sur l'organisation militaire, les limites d'âge adoptées pour la mise à la retraite des officiers généraux et des officiers supérieurs :

Commandants de corps d'armée, 66 ans ;

Généraux de division, 63 ans,—actuellement 65 ans ;

Généraux de brigade, 60 ans,—actuellement 62 ans ;

Colonels, 58 ans,—actuellement 60 ans ;

Lieutenants-colonels, 55 ans,—actuellement 58 ans ;

Chefs de bataillon, 52 ans,—actuellement 56 ans.

Je suis fatigué de ce que l'on me donne à manger. Essayons des Shadines.

—Mlle Hélène a cinq ans. Le premier jour de l'An, son oncle vient lui apporter des jouets.

—Embrasse-moi, au moins, fait-il, en se baissant.

L'enfant l'embrasse et lui dit :

—Hein ! comme je te gâte !

Beaux meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à ouvrage, berceaux brévetés, au Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Burdide.

Thibodaux, La., 29 janvier 1879.

MM. Dufour et Liret,

Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

En lisant dans votre édition de ce jour le compte-rendu des délibérations du Sénat, j'ai vu avec surprise que l'Hon. Hardin prétend être informé que la paroisse Lafourche ne paie sur ses propriétés foncières que vingt-cinq cents par an pour les écoles. L'Hon. Sénateur se trompe étrangement. Notre paroisse a payé à l'Etat pour la taxe d'école de 1877..... $3067 00

Plus pour Poll tax..... 1867 00

En 1878 elle a payé, taxe..... 3841 00

Poll tax..... 1845 00

Respectueusement,

PROMEU.

Deux grandes maisons de commerce, il y a quelques années, ont été ruinées par le feu. Il y a quelques années, elles ont été ruinées par l'eau. Aujourd'hui, elles sont ruinées par le vin. Vin de table, vin de dessert, vin de messe, vin de Bordeaux, vin de Bourgogne, vin de Champagne, vin de Hongrie, vin de Madère, vin de Malaga, vin de Marsala, vin de Porto, vin de Sauterne, vin de Xérès, vin de Tokay, vin de Tarragone, vin de Constance, vin de Chypre, vin de Lacryma Christi, vin de Johannisberg, vin de Hochheimer, vin de Rudesheimer, vin de Steinberger, vin de Moselle, vin de Rhin, vin de Rhône, vin de Rioja, vin de Navarre, vin de Valdepeñas, vin de Lisbonne, vin de Setubal, vin de Colares, vin de Carcavellos